

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 292

présenté par
M. Blein

ARTICLE 48 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« a pour effet d'abroger »

le mot :

« abroge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.